

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente d'énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC au plus tard à la date et l'heure de clôture indiquées dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

1. Définition des besoins

Le Service correctionnel du Canada doit fournir à chaque détenu des soins de santé essentiels et l'accès à des services de santé mentale non-essentiels. Les travaux nécessiteront ce qui suit :

1.1 Objectifs

Fournir et coordonner des services de soins de santé essentiels en tant qu'infirmier agréé aux détenus du pénitencier de la Saskatchewan.

1.2 Tâches

L'entrepreneur devra:

Procéder au décompte des stupéfiants : procéder au décompte de toutes les substances contrôlées qui se trouvent dans les pharmacies du SCC, chaque jour, y compris, mais sans s'y limiter la Méthadone, le Suboxone, le Tylenol no 3 et la codéine.

Apporter les médicaments dans les unités d'infirmierie (de tout bloc de cellules, à savoir les blocs de cellules courants, le bloc de cellules de l'unité d'intervention structurée ou le bloc de cellules de l'infirmierie) situées à l'arrière du Centre de services de santé et dans toute autre unité résidentielle communément appelée bloc de cellules.

Administrer tous les médicaments prescrits par le médecin conformément au protocole du SCC.

Évaluer (pendant les heures de cliniques sans rendez-vous) les détenus, physiquement et mentalement pendant les quarts et aussi pendant les heures de rendez-vous dans la clinique. Dans les établissements à déplacement limité pour les détenus, l'infirmier devra se rendre dans les blocs de cellules respectifs pour évaluer les détenus. Les cliniques se tiendront pendant les quarts de jour dans les établissements du lundi au vendredi. Les heures de clinique varieront selon les établissements mais sont généralement planifiées entre 7 h 45 et 16 h 00.

Aider les médecins pendant les heures de clinique, du lundi au vendredi quand les employés ne peuvent pas fournir cette aide. Par médecin, on entend psychiatre, médecin généraliste ou tout autre spécialiste.

Administrer des traitements physiques, conformément aux ordres du médecin, y compris mais sans s'y limiter, les changements de pansements, les évaluations physiques.

Procéder aux admissions, aux sorties et aux transferts de documentation liés aux détenus qui arrivent ou sont transférés d'autres établissements.

Mener les rondes dans les unités d'intervention structurée (UIS) chaque jour, selon la demande et quand un délinquant est admis plus tard dans la journée et doit être examiné pour la première journée d'évaluation.

Revoir et traiter les demandes écrites de détenus soumises aux services de santé via le courrier interne.

L'entrepreneur devra préparer les listes de clinique de la journée suivante, y compris les dossiers de détenus correspondants. Les cliniques offriront des soins psychiatriques, orthopédiques ou de médecine générale et pourront inclure tout autre prestataire de services de santé.

Collecter et emballer les échantillons de sang, selon les besoins.

Répondre au téléphone et aux courriels.

Envoyer des télécopies et faire des copies.

Documenter les évaluations, les traitements, et les consultations en utilisant les différents formulaires du SCC et les dossiers de santé électroniques (DSE).

Procéder à l'étude des dossiers.

Évaluer les détenus après un recours à la force. Une évaluation après un recours à la force est définie comme le besoin de mener une évaluation physique des détenus qui ont été exposés à un agent chimique, comme du gaz poivré, ou qui ont été soumis à une intervention physique pour les restreindre.

Procéder à des renvois au service de psychologie ou tout autre renvoi en matière de santé mentale.

Procéder à des renvois en cas de maladie infectieuse aux spécialistes en maladies infectieuses respectifs.

Réexaminer les demandes de détenus, d'agents de libération conditionnelle et d'agents de programmes ou autres demandes liées aux programmes de traitement par agonistes.

Procéder à des vérifications de médicaments conformément à la politique du SCC. Une vérification ponctuelle de médicaments consiste à demander, de manière aléatoire, à un détenu, de montrer l'emballage-coque de ses médicaments pour vérifier que la quantité restante s'aligne sur la quantité qui devrait rester d'après les ordonnances du médecin.

Fournir un traitement d'urgence aux visiteurs et au personnel

Apporter son aide pendant les cliniques données par des spécialistes (orthopédie, chirurgie générale, diététique) selon les besoins dans les établissements respectifs.

Restocker l'équipement et l'inventaire selon les besoins en utilisant les fournitures du SCC

Procéder aux préparatifs requis pour chaque détenu qui sera remis en liberté sous peu, ce qui inclut, mais sans s'y limiter, deux rendez-vous de suivi avec des agences communautaires le cas échéant et le fait d'assurer que les détenus aient suffisamment de médicaments pour deux semaines le jour de leur remise en liberté.

Vérifier le réfrigérateur des vaccins (0800 et 1600)

Restocker et commander des médicaments, et envoyer par télécopieur la fiche de restockage de médicaments à la pharmacie de l'établissement et la pharmacie régionale.

Mener des vérifications des dossiers électroniques.

Mener des vérifications des cartes d'emballages-coque de médicaments des détenus et des vérifications de la salle de médicaments.

Mener des vérifications de médicaments non nécessaires et des médicaments ayant expiré.

Rédiger les listes de vérification du chariot d'urgence.

Vérifier les dates d'expiration des médicaments chaque semaine

1.3 Résultats prévus

L'entrepreneur (infirmier) devra fournir des services d'infirmier agréé aux patients et collaborer avec l'équipe des services de santé interdisciplinaires de l'établissement qui inclut, mais sans s'y limiter, des médecins généralistes, des infirmiers, des infirmiers praticiens, des diététiciens, des radiologues, des dentistes, des psychiatres, des psychologues et d'autres professionnels de la santé connexes.

1.4 Produits livrables

L'entrepreneur devra tenir compte des différences en matière de genre, de culture, de religion et de langue et être réceptif aux besoins particuliers des femmes et des personnes autochtones, des personnes qui ont des besoins en santé mentale et d'autres groupes.

L'entrepreneur devra fournir tous ses services conformément à la législation et aux normes fédérales et provinciales et aux lignes directrices provinciales et nationales (telles que le Guide canadien d'immunisation), aux normes de pratiques et aux politiques et lignes directrices du SCC.

1.4.2 Utilisation de papier

- a. Si du matériel imprimé est requis, l'impression recto verso en noir et blanc doit être utilisée par défaut, à moins d'indication contraire du responsable du projet.
- b. L'entrepreneur doit s'assurer que, pour le matériel imprimé, on a recours à du papier ayant un contenu en matières recyclées d'au moins 30 % ou ayant été certifié comme provenant d'une forêt gérée de façon durable.
- c. L'entrepreneur doit recycler les documents imprimés qui ne sont pas nécessaires (en conformité avec les exigences relatives à la sécurité).

1.5 Contraintes

1.5.1 Emplacement des travaux

- a. L'entrepreneur doit effectuer les travaux à Saskatchewan Penitentiary, Prince Albert, Saskatchewan.
- b. Déplacements
 - i. Aucun déplacement n'est anticipé pour exécuter les travaux dans le cadre de ce contrat.

1.5.2 Langue de travail

L'entrepreneur devra exécuter tous les travaux en anglais.

1.5.3 Le marché comporte les exigences relatives à la sécurité suivantes :

**EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN :
DOSSIER TPSGC N° 52000-24-4600292**

1. L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par le Programme de sécurité des contrats (PSC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par le PSC, TPSGC.
3. L'entrepreneur NE DOIT PAS emporter de renseignements ou de biens PROTÉGÉS hors des établissements visés; et l'entrepreneur doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.
4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable du PSC, TPSGC.
5. L'entrepreneur doit respecter les dispositions :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C;
 - b) du *Manuel de la sécurité des contrats* (dernière édition).

2. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé des capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

Expérience: doit disposer au minimum de 6 mois d'expérience en prestation de services de soins infirmiers et cette expérience devra avoir été acquise au cours des deux dernières années précédant la date de clôture de ce PAC.

License: l'entrepreneur devra avoir une licence d'infirmier agréé valide et en bonne et due forme lui permettant d'exercer dans la province de la Saskatchewan.

3. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent approvisionnement n'est assujéti à aucun accord sur le commerce.

4. Marché réservé en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Ce marché n'est pas réservé aux fournisseurs autochtones.

5. Entente(s) sur les revendications territoriales globales

Cet achat n'est pas assujéti à une entente sur les revendications territoriales globales.

6. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Il existe un nombre limité de fournisseurs qualifiés pour fournir des soins infirmiers à Prince Albert, Saskatchewan et répondre aux besoins des délinquants du SCC.

Le fournisseur sélectionné à l'avance répond à toutes les exigences minimum essentielles décrites dans ce PAC.

7. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante au *Règlement sur les marchés de l'État* est invoquée pour cet achat : paragraphe (d) les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne.

8. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

Le présent approvisionnement n'est assujéti à aucun accord sur le commerce.

9. Titre de propriété intellectuelle

Aucune modalité sur les droits de PI n'est indiquée au contrat.

10. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat proposé est pour une période d'un an de à partir du 1 avril 2024 jusqu'au 31 mars 2025 avec une option permettant de prolonger le contrat pendant deux (2) périodes supplémentaires d'un an.

11. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimée du contrat, y compris toute option, est de 848 250,00 \$ (TPS/TVH en sus).

12. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Nom : Calian
Adresse : Ottawa, ON

13. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou les services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date et l'heure de clôture lesquelles sont aussi précisées dans cet avis. L'énoncé des capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

14. Date et heure de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont 25 mars 2024 à 14 h (CST).

15. Demandes de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être envoyés à :

Teri Fraser, A/Regional Contracting Officer
3427 Faithfull Avenue, Saskatoon, SK
Téléphone : 306-659-9300
Courriel : 501Contracts@csc-scc.gc.ca